

fois moins de législation fiscale, et il pourra dorénavant consacrer son temps à des activités moins frustrantes et plus productives.

Et cela, monsieur le Président, répond directement aux instances que je recevais de la Société pour le progrès de la Rive-Sud, de la Chambre de Commerce de la Rive-Sud, qui se plaignaient justement de cette paperasserie, de cette lourdeur administrative, de ces formulaires fiscaux qui n'en finissaient pas. Encore une fois, nous répondons à ces revendications très justes par ce budget.

Mais en ce qui a trait à l'individu ordinaire, monsieur le Président, le budget propose une pléthore de mesures à caractère social dont l'objectif commun est de garantir une sécurité matérielle accrue à ceux dont les revenus s'avèrent vulnérables. Cette aide s'adresse tout d'abord à ceux qui ont fait de ce pays ce qu'il est devenu. Et je parle ici évidemment de nos aînés, à savoir les personnes du troisième âge. L'assistance matérielle aux personnes âgées, contenue dans ce budget, comporte de nombreux volets. En premier lieu, il était indispensable de faire un effort tout particulier à l'égard des plus démunis parmi nos aînés. Ainsi, au Québec seulement, 230,000 personnes pourront bénéficier, dès le 1^{er} juillet prochain, d'une hausse de supplément de revenu garanti de 25 dollars par mois, ce à quoi s'ajouteront 25 dollars par mois, à compter du 1^{er} décembre. Dans la seule circonscription de La Prairie, je veux parler de ma circonscription, 3,300 résidents seront affectés immédiatement par cette mesure très populaire qui était, je le répète, la réponse à la revendication justifiée des gens de ma circonscription.

Une voix: Bravo!

M. Deniger: Voilà des mesures concrètes que les gens des clubs de l'âge d'or de ma circonscription apprécieront car elles produiront une vraie tranquillité d'esprit et le moyen de se permettre quelques «extras», ce qui était jusqu'à présent impossible. Mais il fallait envisager une réforme en profondeur du Régime des pensions sous toutes ses facettes pour le rendre plus équitable et assurer un avenir serein aux futurs retraités.

Laissez-moi traiter d'un volet de la réforme des pensions proposée. Pour faire face à la situation particulièrement difficile des femmes âgées qui sont seules, le gouvernement propose de partager les prestations de pensions en cas de rupture de mariage et de maintenir les prestations des survivants en cas de remariage. De plus, en cas de décès, le survivant recevra au moins 60 p. 100 des prestations qui étaient versées au conjoint décédé. Encore une fois, monsieur le Président, ce budget répond à un besoin réel des gens qui venaient nous voir, nous, les députés. Et le ministre a écouté ce message, et il a agi. Pour préparer cette retraite, un certain nombre de mesures s'imposaient. Entre autres un accès juste et équitable à l'aide fiscale. Par le biais du nouveau Régime d'épargne enregistré proposé, les Canadiens qui travaillent à leur compte ou dont l'employeur n'offre pas ce régime auront droit à une assistance fiscale équivalente à celle dont jouissent les citoyens plus privilégiés. Et c'est grâce à ce nouveau régime que les déductions fiscales seront non seulement plus équitables, mais aussi plus généreuses envers tous. Qui parmi nous, députés, n'avons reçu des gens âgés de 45, 55 ans, qui viennent nous voir et qui nous disent: Monsieur le député, je me trouve devant rien, je n'ai pas de fonds de pension, qu'est-ce que je vais faire?

Le budget—M. Deniger

• (1240)

Encore une fois, monsieur le Président, ce budget répond à un besoin réel chez nos personnes âgées. Et que dire du soulagement pour le contribuable lorsque viendra dorénavant le temps de la fameuse déclaration d'impôt de la fin d'avril. Finis les maux de tête! Désormais, les règles du jeu seront simplifiées. Ces règles seront aussi plus justes envers ceux qui seront saisis d'avis de cotisation.

Nous connaissons tous, en temps que députés, la publicité qui entoure les dossiers d'impôt depuis quelques semaines. Encore une fois, les revendications tant des députés de l'opposition que de ceux du côté ministériel trouvent une réponse dans le budget du ministre des Finances. Les avis d'opposition, on peut les signifier 180 jours après la réception de l'avis de cotisation, au lieu de 90 jours. Maintenant, au lieu de verser immédiatement le plein montant, on peut donner une garantie de paiement, ce qui simplifie énormément le fardeau de l'administration de la loi de l'impôt sur le revenu, et qui répond, encore une fois, à des besoins très réels, très concrets de nos électeurs.

Toujours à propos du régime fiscal proposé, les personnes âgées se devaient d'être l'objet de simplifications. Les mesures touchant aux acomptes provisionnels éviteront que ces personnes âgées soient pénalisées, faute d'avoir évalué leurs revenus au denier près.

Monsieur le Président, encore une fois, combien parmi nous, les députés, n'avons pas reçu ce genre de revendications? En cette Chambre, au caucus, mois après mois, on faisait des instances. Le ministre nous a écoutés, et il a agi.

En résumé, monsieur le Président, voici le budget que les gens de la circonscription de La Prairie, que les Canadiens attendaient, j'ai nommé le budget dans lequel monsieur et madame tout le monde savent que le gouvernement a à cœur leurs préoccupations et leur destinée. Il s'agit d'un budget qui consolide les acquis de la reprise économique, d'un budget audacieux également qui n'a pas peur d'innover en matière sociale pour fournir aux citoyens de ce pays des protections matérielles qu'ils méritent, protections, monsieur le Président, dont les députés du Parti progressiste conservateur sont peut-être les champions théoriques, mais qu'en pratique ils n'ont jamais défendues de manière concrètes.

Monsieur le Président, il ne suffit pas seulement, selon l'expression favorite du chef de l'opposition officielle (M. Mulroney), de parler de tendresse. Il faut agir! Et ce qu'il y a de plus merveilleux dans ce budget, c'est que l'accroissement des dépenses sociales ne se fera en aucune manière au détriment de la réduction du déficit. Il s'agit d'un gouvernement dont la responsabilité en matière financière ne sera jamais mise en doute, mais également d'un gouvernement qui ne fera jamais s'endetter les citoyens pour éviter que l'État ne s'endette. Et le déficit, parlons-en du déficit, monsieur le Président! On a critiqué de long en large la taille du déficit. Mais comment préserver l'acquis? Aider les plus durement frappés par la crise tout en injectant des fonds pour créer des emplois et stimuler l'économie et ce, sans augmenter les dépenses. Au pire de la crise, on ne pouvait pas réduire le déficit car cela aurait accru l'impact de la récession. Et si demain on coupait les dépenses gouvernementales, si on augmentait les impôts considérablement, quel effet cela aurait-il? Cela paralyserait l'économie actuelle qui a de l'élan et qui est en pleine reprise. Mais que